



BUREAU
VERITAS

Bureau Veritas Exploitation SAS

DIJON
6 rue Marcel Dassault
21000 DIJON France
Mail : cedric.dufour@bureauveritas.com

A l'attention de SAADAOUI SOFIAN

MERCIER AUCTION
100B RUE DU PLAVITOUT
7700 MOUSCRON

Copie à M. DELOBEL

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

PEMP 3B SANS LIMITEUR DE MOMENT ATN PIAF1000R N°
P10012033 N° M10EA009



Intervention du 12/02/2026

Coordonnées du site :
Nom du site : MERCIER AUTO

Lieu d'intervention :
100B RUE DU PLAVITOUT
7700 MOUSCRON

Numéro d'affaire : 30220933
Référence du rapport : 30220933/1.5.6.R
Rédigé le : 12/02/2026
Par : Cédric DUFOUR
Ce document a été validé par son auteur

Références client
M10EA009

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, l'**employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
	SANS EGANT	AVEC EGANT	AVEC EGANT
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. LOUCHART Julien.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

PEMP 3B SANS LIMITEUR DE MOMENT : 1

- ✖ Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER MOUSCRON
Marque: ATN Type: PIAF1000R n°série: P10012033 n°interne: M10EA009

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : PEMP 3B SANS LIMITEUR DE MOMENT

N° interne : M10EA009

Localisation : MERCIER MOUSCRON

Marque : ATN

Type : PIAF1000R

N° de série : P10012033

Année de mise en service : 2012

Année de fabrication : 2012

Point vérifié	Actions à entreprendre
8.1- Mise en marche / Arrêt normal	Remettre en état le poste de commande.
Code Obs. : CD/120226/165345/0	Date de 1 ^{er} signalement : 12/02/2026 NOUVEAU
11.9- Détecteur de mou de suspente	Remettre en état le dispositif de détection de mou de suspente. (pas de descente)
Code Obs. : CD/120226/165028/0	Date de 1 ^{er} signalement : 12/02/2026 NOUVEAU

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Aucune image
disponible

Fiche N°1	PEMP 3B SANS LIMITEUR DE MOMENT	N° série : P10012033
	Marque : ATN	N° interne : M10EA009

	Type : PIAF1000R	
	Année de mise en service : 2012	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Année de fabrication : 2012	
	Localisation : MERCIER MOUSCRON	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. LOUCHART Julien

- Avis général :** **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s) : Électrique, Hydraulique	C.M.U. (kg) : 200
Nb de personnes : 2	Hauteur de levage (m) : 8.0
Portée (m) : 3.46	Compteur horaire : 365
Châssis : Automoteur	Marquage Constructeur : CE

Avertisseur(s)

Sonore(s) : Charge / moment	Lumineux : Charge / Moment
------------------------------------	-----------------------------------

Mécanismes

Type de structure : Mât télescopique	Dispositif de maintien à l'horizontale : Parallélogramme mécanique
Bras pendulaire : Oui	

Dispositifs de sécurité

Parachute : Doublement de suspentes / mécanismes et Clapets anti-retour pilotés
--

Équipements

Désignation : Plate-forme	Vérifié : Oui
Marque : ATN	Type : Acier
Nb personnes : 2	Capacité (kg) : 200

Dimensions

Longueur (m) : 1.0	Largeur (m) : 0.83
---------------------------	---------------------------

Extension(s) : **Non**

Suspentes

Suspentes

Nature : CHAINE	Désignation : LEVAGE
Types : A MAILLE JOINTIVE	

Caractéristiques

Pas (mm) : 15.875	Type : 4x4
--------------------------	-------------------

Nombre de suspentes : **6** Mouflage (Nb. BRINS) : **2**

Aspects documentaires

Fiche N°1	PEMP 3B SANS LIMITEUR DE MOMENT	N° série : P10012033
	Marque : ATN	N° interne : M10EA009

Carnet de maintenance

Modification importante : **Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance**

Charges et essais

Essais : **Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant).**

Description et conditions d'exécution des essais

Description : Plate-forme : Charge uniformément répartie.	Charge d'essai estimée (kg) : 200
Portée d'essai (m) : 3.46	

Déclenchement du limiteur de charge

Charge (kg) : **220.0**

Fiche N°1	PEMP 3B SANS LIMITEUR DE MOMENT	N° série : P10012033
	Marque : ATN	N° interne : M10EA009

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	8 Organes de service et de manœuvre
Équipements	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
Suspentes	8.2 Interdiction d'emploi
Appareil de mesure utilisé	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A Aspects documentaires	8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
A.1 Carnet de maintenance	8.5 Identification des organes de service
A.2 Affichage capacité	8.6 Retour automatique au point neutre
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8.7a Avertisseur sonore
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.7b Avertisseur lumineux
A.8 Déclaration de conformité / Marque CE	8.9 Protection contre les manœuvres involontaires
A.14 Notice d'instruction	8.11 Poste de dépannage
A.17 Rapports de vérification	8.13 Poste de sauvetage prioritaire
B Conduite et manœuvre de l'équipement	9 Suspentes, tambours, poules
1 Accès installés à demeure	9.1 Attache
1.5 Accès à la nacelle ou plate-forme	9.4b Suspentes chaînes
3 Charpente	9.5 Poule
3.3 Lests et contrepoids	10 Mécanismes
3.21 Mât, tourelle, flèche, bras, ciseaux	10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballlement)
4 Châssis	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
4.4 Organes de roulement	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
4.5 Ossature, châssis porteur	10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
5 Source d'énergie	10.9 Protection des organes mobiles de transmission
5.1 Dispositif de séparation générale	10.12 Freins de stationnement
5.2 Equipements, canalisations	10.13 Freins d'orientation
6 Eclairage incorporé à l'appareil	10.16 Frein de translation
6.2a Gyrophare	10.18 Limitation de la vitesse de translation
7 Poste de conduite	11 Dispositifs de sécurité
7.2 Constitution, fixation, plancher	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
7.3 Protection contre les chutes de hauteur	11.2 Autres limiteurs de course/hors course
	11.3 Limiteur de charge
	11.5 Parachute ou dispositif équivalent
	11.9 Détecteur de mou de suspente
	11.19 Indicateur de dévers
	11.23 Détecteur de dévers
	11.24 Dispositif du maintien à l'horizontal
	11.27a Asservissement PV/GV
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» PEMP 11